Publié le : Mercredi 7 Janvier 2026 10:51
Clics : 549




## C'est moche, ça pue, ça pollue nos rues et c'est dangereux si quelqu'un marche dessus.

### Si vous ne laissez votre chien faire ses besoins dans votre salon, ne laisser pas ses déjections sur l'espace public, propriété de tous les habitants.

En France, les propriétaires ou possesseurs de chiens sont tenus de ramasser immédiatement les déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal, rues et sentiers de promenade. En cas de non respect de cette obligation, l'infraction est passible d'une


Phoca PDF

contravention de 35 euros (Article R632-1 du code pénal)


Phoca PDF